

KAWAYA Jean,  
apit<sup>e</sup>-charpentier,  
/o Mr.DUPLAN, J.-  
a KAVIMVIRA - Uvira.-

Kavimvira,  
Kiti, le 19 décembre 1958.-

Objet :

Plainte c/ NJUNGU Paul.-  
-o-

A Monsieur le greffier du  
Tribunal de et à MULERA.  
- R U H E N G E R I . -

BP 390	A1.14
DATE	30/12/58
TIME	7.00
VISAS	



✓ TRANSMIS copie pour information  
à "Monsieur l'Administrateur de  
Territoire de et à RUHENERI,-  
avec l'assurance de ma considération  
très distinguée.-

Kavimvira, le 19/12/1.958.-  
Le Plaignant,-  
KAWAYA Jean,-

Kawaya Jean

Monsieur le Greffier.

Ma référant à la lettre de Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ruheng-ri, dont une copie pour exécution vous a été transmise, suite son n° A/1.171/A1.14 du 22/11/58, concernant l'objet ci-émaillé, j'ai l'honneur de vous faire connaître, l'adresse de mon mandataire ci-après qui est parfaitement au courant de cette dite affaire.

- RUTAKAZA Sébastien, fils de Muganda, (race Bashu) - actuellement au service de l'AUXELTRA-BATON à Ruheng-ri, en qualité de Charpentier.-

Je désigne mais je ne l'ai transmis pas copie de la présente pour information étant donné qu'il sera, je l'espère convoqué par vous-même pour interrogation.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le greffier, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Le Demandeur,-  
KAWAYE Jean,-

Kawaya Jean